

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

5 rue du frère Genestier – 63230 PONTGIBAUD

Architecte :



atelier architectes
Neumann Pourtier

ATELIER NEUMANN POURTIER
10 avenue Virlogeux
63200 RIOM

Economiste :



ECOBATYS
7 avenue de Clermont – Bât D
63200 RIOM

LOGEMENTS SOCIAUX OFFICE DE TOURISME

18 rue du commerce
63230 PONTGIBAUD

LOT N°04 :

REVETEMENTS DE FACADES

N° Affaire :

15.EC.036

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

D.C.E.

Indice	Date	Sommaire des modifications
0	SEPT 2016	Version initiale

SOMMAIRE

1. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.1 RECEPTION DU SUPPORT	3
1.2 DEFINITION DES TRAVAUX.....	3
1.3 CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX.....	3
1.4 ETUDES D'EXECUTION.....	3
1.5 MATERIAUX ET MATERIELS.....	3
1.6 ECHAFAUDAGES	4
1.7 MISE EN ŒUVRE	4
1.8 ESSAIS – RECEPTION – GARANTIE.....	5
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
2.1 ECHAFAUDAGE	6
2.2 ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX.....	6
2.3 PEINTURE DE FACADES	6

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 RECEPTION DU SUPPORT

L'entreprise est responsable de la préparation correcte du support pour les finitions de façade décrites dans le présent lot.

Les travaux liés à la pose des enduits et de peinture ne pourront être commencés qu'après que les supports atteignent un état permettant l'application de la peinture sans risque d'apparition ultérieure des défauts.

1.2 DEFINITION DES TRAVAUX

Le prix d'exécution de ce lot comprend tous les travaux supplémentaires définis aux normes et aux cahiers des charges d'exécution des travaux, tels que : nettoyage, brossage, polissage, rebouchage, ragréage du support, dépoussiérage, dérouillement, etc..., nécessaires pour une exécution correcte des travaux ainsi que les coûts de montage, de réception et de location des échafaudages indispensables à la réalisation des travaux.

Le présent descriptif n'indique que le type demandé de finition sans détailler toutes les opérations de préparation des couches primaires nécessaires qui sont considérées être comprises dans le prix forfaitaire.

1.3 CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise est responsable de la protection de tous les éléments et surfaces qui risquent d'être tachés, salis ou endommagés, ces protections seront montées et resteront sur place jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

L'entreprise est également responsable d'un nettoyage soigné de tous les éléments et des surfaces salies suite à l'exécution des travaux de ce lot.

L'exécution des enduits ne pourra s'effectuer lorsque la température sera inférieure à celle prévue par le DTU ou l'avis technique concerné.

Sont également compris toutes sujétions de préparation des supports particulières à l'emploi d'une technique ou d'un produit, l'humidification du support ou de l'enduit en cours de durcissement.

Les enduits de façades choisis devront être titulaires d'un avis technique favorable du CSTB.

1.4 ETUDES D'EXECUTION

L'entreprise s'assurera de la compatibilité des produits de ravalement et peinture avec le support et entre les couches superposées. A cette fin, il est préconisé que, dès l'ouverture du chantier et avant toute mise en œuvre, des essais soient exécutés et l'entreprise incitera les fabricants à s'engager sur la compatibilité des produits à mettre en place sur le support.

Pour les choix de coloris par le Maître d'œuvre, l'entreprise présentera les nuanciers des produits et préparera les tableaux des ouvrages à traiter sur lesquels seront indiquées les références des produits, de telle sorte que le Maître d'œuvre puisse les compléter sans risque d'erreur d'identification.

1.5 MATERIAUX ET MATERIELS

Le mortier de réparation des fissures et éclats employé ainsi que les procédés de réfection des façades et pignons devront figurer sur la liste du LCPC en donnant une préférence aux produits à base de liant hydraulique.

Les ravalements seront réalisés par les produits spécialisés tels que : HERBOL, NATEC, SICOF, LA SEIGNEURIE, STIC B, SIKA...

Les ouvrages de peinture seront réalisés avec des produits de marques réputées TOLLENS, GAUTHIER, LA SEIGNEURIE, ZOLPAN...

Dans tous les cas, avant exécution, l'entreprise précisera le détail de la prestation couche par couche, conformément au présent CCTP et en précisant les références des produits utilisés, de telle sorte que la conformité et l'exécution puissent être contrôlées par le Maître d'œuvre.

1.6 ECHAFAUDAGES

Pour la réalisation des travaux, il sera mis en œuvre un échafaudage de pied.

Les échafaudages seront ancrés au gros œuvre, construits et contreventés de manière à supporter les charges et à résister aux contraintes de poussée de vent.

Le prix global et forfaitaire de l'entreprise comprend :

- le double transport,
- l'installation, la dépose et toutes manutentions à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments,
- les trous, scellements, descellements, rebouchements et raccords,
- les garde-corps, garde gravois, plinthes et tous moyens de protection conformes aux règlements de prévention et de sécurité des travailleurs en vigueur,
- les frais accessoires pour demandes, autorisations et redevances d'installation des échafaudages,
- les planchers de garantie et protections verticales contre la projection et la chute des matériaux ou gravois sur la voie publique ou les propriétés voisines,
- la remise en état des ouvrages après dépose et repli des échafaudages,

Installation d'échafaudages de pied, tubulaires, préfabriqués à éléments encastrés interchangeables, de type SELF-LOCK / LAYHER ou équivalent, reposant sur des socles bois réglables prenant appui au sol, et amarrés dans les tableaux de baies par des vérins télescopiques sur taquets bois, y compris :

- plancher de travail tous les 2.00 ml,
- plinthe basse réglementaire,
- garde-corps de sécurité,
- échelles d'accès,
- etc.

Dans le cas d'installation de treuils électriques, les frais de consommation relatifs à ces installations sont à la charge de l'entreprise.

Les fixations d'échafaudage s'effectueront exclusivement dans les ouvertures par des vérins adaptés, ne laissant aucune trace. Les traces de fixation en pleine façade ne sont pas acceptées.

Aucune trace de raccord n'est admise sur les façades. En conséquence, l'Entrepreneur s'assurera auprès des corps d'état du second œuvre que tous les passages dans les murs ont bien été exécutés avant le commencement des enduits, et notamment que les scellements divers sont bien achevés.

1.7 MISE EN ŒUVRE

Afin d'éviter des différences de nuances, l'approvisionnement du chantier se fera en une seule commande.

Les travaux devront être exécutés par temps sec, l'aspect de finition sera homogène et aucune reprise de travail ne devra être visible.

L'entrepreneur devra les joints d'étanchéité et de calfeutrement du type SIKAFLEX (classe SNJF), y compris préparations des supports :

- brossage et nettoyage des supports,
- primaire d'accrochage si nécessaire,
- fond de joint, du type à cellules fermées suivant nécessité,
- lissage soigné.

Teintes au choix du Maître d'œuvre dans la gamme courante du fabricant. Calfeutrement pour liaison entre ravalement et menuiseries, ravalement et autres revêtements de façade, etc.

Les supports en béton ou maçonnerie seront suffisamment rugueux. Si nécessaire, ils seront donc rendus rugueux conformément au DTU 26.1, paragraphe 3.32 par l'application d'un gobetis adjuvanté. Ils seront humidifiés avant l'application, mais non détremés. L'application pourra être faite en seule "passe" de

projection, sous réserve que l'épaisseur moyenne après finition soit de 8 mm au moins, et en aucun point inférieur à 6 mm.

L'application sera faite en deux "passes" successives, espacées de quelques heures (et au maximum 48 heures), après finitions, l'épaisseur moyenne de l'enduit sera de 12 mm au moins, et en aucun point inférieur à 10 mm.

D'une manière générale, l'entreprise mettra en place les protections intérieures et extérieures nécessaires pour ne pas tâcher les ouvrages existants lors des travaux de ravalement et de peinture et assurera les nettoyages à l'avancement des travaux.

Pour les travaux en façades, des protections provisoires en polyane tendu et bandes collées seront posées en tant que de besoin sur les menuiseries extérieures, appuis et autres ouvrages à protéger pendant les ravalements et, de toute manière, l'entreprise assurera les nettoyages nécessaires à l'avancement de ses travaux.

Ces dispositions seront précisées dans le détail pendant la période de préparation, en fonction de la coordination des tâches et en application du plan qualité.

Les produits seront utilisés avec les natures et proportions de diluants et mélanges de composants préconisés par les fabricants et des instructions claires et précises seront données aux ouvriers pour que ces données soient respectées.

Les méthodes d'application des couches de peintures et produits de ravalement : brosse, pistolet, rouleau, etc..., sont laissées à l'initiative de l'entreprise à la condition que ces méthodes soient conformes aux prescriptions d'emploi des fabricants et qu'elles ne soient pas un argument pour justifier un aspect défectueux.

1.8 ESSAIS – RECEPTION – GARANTIE

Pour les ouvrages de façades : les procédés seront mis en œuvre en faisant appel à l'assistance technique du fabricant et feront l'objet si nécessaire d'une assurance spécifique souscrite conjointement fabricant/applicateur sur les fonctions demandées :

- bonne tenue de l'ouvrage dans son ensemble,
- stabilité et homogénéité des coloris et états de surface.

Pour les peintures : Les travaux seront soumis à la garantie biennale et, dans certains cas à des garanties spécifiques de bonne tenue de 5 ans.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 ECHAFAUDAGE

Fourniture et mise en place des échafaudages nécessaires (cf. article 1.6).

LOCALISATION : Pour atteindre les zones nécessaires à l'exécution des prestations décrites au présent lot.

2.2 ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX

Préparation du support, comprenant :

- piquage de l'enduit existant, compris évacuation des gravats ;
- dégarnissage des joints sur 2 à 5 cm de profondeur ;
- lavage, brossage du parement ;
- dressage des arêtes traditionnelles, appropriées au type et à la couleur des enduits ;
- dégrossi et renformé de dressage destiné à recevoir un corps d'enduit, compris grillage traité (cette préparation servant de couche d'accrochage) ;
- addition de résine en cas de supports peu absorbants.

Les travaux de traitement du support existant seront conformes aux règles et normes en vigueur. Les travaux comprennent la descente, le chargement sur camion et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Exécution en reprise d'un enduit de façade à la chaux et raccord. La mise en œuvre inclue toutes les sujétions de petites largeurs.

Joint d'étanchéité élastomère de première catégorie compris serrage et lissage primaire d'accrochage si nécessaire, en linteaux et tableaux des menuiseries extérieures.

Dressement des arêtes traditionnelles, appropriées au type et à la couleur des enduits, il n'y aura pas de baguettes d'angles visibles.

Nettoyage des abords après travaux.

Teinte : au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

Finition du parement : au choix de l'Architecte

Tous les produits employés devront bénéficier d'un Avis Technique. Les préconisations des fabricants seront scrupuleusement mises en œuvre. La mise en œuvre sera conforme aux recommandations du fabricant et suivant le cahier des charges techniques du fabricant.

LOCALISATION : Sur la façade Ouest (du RdC au R+2), suivant plans de façade, compris tableaux, voussures, etc...
Pour la reprise d'enduit au droit de l'encadrement de la porte en façade Ouest, suivant plans de façades.
Sur la façade Sud (du RdC au R+2) suivant plans de façade, compris tableaux, voussures, etc...

2.3 PEINTURE DE FACADES

La prestation comprendra en particulier :

- travaux préparatoires conformément aux prescriptions de la norme NF P 74-201-1 (DTU 59.1) ;
- application d'une peinture de ravalement à base de pliolite, en phase aqueuse, de type **STYZOL HYDRO** de chez **ZOLPAN** ou équivalent.

Famille I classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Classe E3 V2 W2 A0 suivant norme NF EN 1062-1 équivalent à la classe D2 suivant norme XP T34-722

Coloris : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

Etat de finition recherché : type A

Aspect : mat

LOCALISATION : Pour l'ensemble des façades de la cage d'escaliers extérieure, sauf parties en pierres, suivant plans.
Pour l'ensemble des murs intérieurs de la cage d'escaliers extérieure.